



Conseil d'administration

313^e session, Genève, 15-30 mars 2012

GB.313/PFA/6/1(Rev.)

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment relatif aux audits et au contrôle

PFA

Date: 16 mars 2012

Original: anglais

SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Comité consultatif de contrôle indépendant: Rapport annuel

Objet du document

On trouvera dans le présent document le rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant de 2012 pour discussion et orientation.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau fera rapport au comité sur la suite qu'il a donnée aux recommandations contenues dans le rapport en annexe.

Unité auteur: Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Document connexe: GB.310/PFA/5/3.

1. En novembre 2007, le Conseil d'administration a approuvé la mise en place, à titre expérimental, d'un Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) chargé de dispenser au Conseil d'administration et au Directeur général des conseils sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion financière et de l'établissement des rapports, ainsi que sur le résultat des audits internes et externes ¹.
2. A sa 301^e session (mars 2008), le Conseil d'administration a nommé membres du comité ²:
 - M. Gil BELTRAN (Philippines)
 - M. Denys CHAMAY (Suisse) ³
 - M. Reckford KAMPANJE (Malawi)
 - M. Arto KUUSIOLA (Finlande)
 - M. Oscar MAFFE (Argentine)
3. En novembre 2011, le Conseil d'administration a décidé, notamment, d'ériger le CCCI en tant qu'organe consultatif permanent faisant rapport au Conseil d'administration et de prolonger jusqu'au 16 novembre 2012, aux mêmes conditions, le mandat des cinq membres actuels du CCCI, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration à sa 300^e session (novembre 2007) ⁴.
4. Le Directeur général transmet ci-joint le rapport du comité au Conseil d'administration pour examen.

¹ Document GB.300/PV, paragr. 285.

² Document GB.301/PV, paragr. 212.

³ Elu président par le comité pour une période de deux ans en septembre 2008 et réélu président en septembre 2010 pour une nouvelle période de deux ans.

⁴ Document GB.312/PFA/10.

Annexe I

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant (quatrième rapport annuel)

1. Conformément à son mandat, tel qu'il a été approuvé, le comité s'est réuni à Genève du 14 au 16 septembre 2011 et du 23 au 25 janvier 2012. Etaient excusés MM. G. Beltran et O. Maffe, pour les réunions de septembre et de janvier respectivement.
2. Lors des réunions, le comité a rencontré des hauts fonctionnaires du Bureau, dont le directeur exécutif du Secteur de la gestion et de l'administration (par intérim), le Trésorier et contrôleur des finances, le directeur du Bureau de programmation et de gestion, le directeur du Département du développement des ressources humaines (HRD), le Chef auditeur interne et le chef du Bureau de l'informatique et des communications, pour suivre les questions examinées à ses réunions précédentes et être informé de questions relevant de son mandat.
3. En outre, en septembre, le comité a rencontré des représentants de la Commissaire aux comptes, la Vérificatrice générale des comptes du Canada.
4. Les conclusions et recommandations du comité se fondent sur les informations qui lui ont été transmises par les fonctionnaires du Bureau et la Commissaire aux comptes.

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

5. Le comité a examiné les états financiers de 2010 et a été informé de l'état d'avancement de l'application des IPSAS; il a en outre noté que les utilisateurs clés des états financiers avaient participé à des séances d'information pour apprendre à interpréter les IPSAS. Le comité s'est félicité de la publication des premiers états financiers annuels car il les considérait très instructifs, notant leur présentation selon les IPSAS et leur conformité avec bon nombre d'IPSAS. Le comité a considéré que les états financiers étaient une avancée importante sur la voie d'une gouvernance transparente.
6. Le comité a noté que la Commissaire aux comptes était satisfaite des progrès qui avaient été faits dans l'application des IPSAS.

Systèmes financiers et administratifs

7. La formation étant une tâche essentielle pour que le déploiement d'IRIS sur le terrain se passe bien, un montant de 1,9 million de dollars E.-U. provenant du fonds central pour le perfectionnement du personnel avait été réservé à cette fin. Etant donné qu'il faut six à huit mois d'expérience pour assurer la formation complète du personnel sur le terrain, la mise en œuvre dans les délais d'IRIS pourrait être mise à mal par une pénurie de personnel qualifié pour assurer la formation et un appui immédiat pour la mise en production. Le comité s'est inquiété en outre du pourcentage élevé des ressources affectées au perfectionnement du personnel qui étaient utilisées pour des tâches quotidiennes. Il craignait donc que le déploiement sur le terrain puisse prendre du retard, ce qui risquerait d'entraîner des coûts supplémentaires. Le comité a reçu l'assurance du Bureau que la répartition du temps consacré par des spécialistes au perfectionnement du personnel et à l'appui était en train de se stabiliser et que le plan de déploiement restait conforme au calendrier établi.
8. Le comité a été informé des propositions visant à améliorer la gouvernance des technologies de l'information et du fait que ces propositions contribueraient à l'efficacité de la gestion d'un grand nombre d'initiatives stratégiques entreprises par le Bureau dans

l'informatique. Il a en outre reçu des informations connexes sur la restructuration des fonctions dans le domaine informatique; cette question est examinée plus loin dans le présent rapport sous la section «Suite donnée au rapport du comité à la Commission du programme, du budget et de l'administration (Commission PFA)» (mars 2011).

Recommandation 1: Le comité recommande que le processus d'approbation des projets informatiques prévoie un examen complet du coût total de l'appropriation des projets, y compris les dépenses de personnel qu'impliquent la participation de la communauté des utilisateurs et des unités à l'exécution et l'appui à ces projets.

9. Le comité a été informé du fait qu'il était prévu d'achever la mise en service d'IRIS dans les bureaux régionaux au cours de la période biennale 2012-13. Il a noté que, d'ici à la fin de 2013, le Bureau prévoyait également de définir le modèle opérationnel nécessaire pour appuyer une décision concernant la mise en service d'une «version allégée» d'IRIS ou d'une autre application davantage compatible avec IRIS qui serait déployée dans des bureaux et projets plus petits. Comme l'a fait remarquer précédemment le comité, le déploiement à plus grande échelle des fonctionnalités d'IRIS est une question fondamentale et doit rester une priorité pour mieux promouvoir, notamment, la conformité aux IPSAS.

Ressources humaines

10. Le comité a souscrit au changement d'orientation dans l'examen annuel des ressources humaines par département en vue de la mise en œuvre de la stratégie de développement des ressources humaines, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration.
11. Le comité a examiné la suite donnée par le Bureau à la recommandation de la Commissaire aux comptes¹ concernant le recensement des compétences. Il n'a pas jugé satisfaisante la prorogation de la date de mise en service indiquée dans la réponse du Bureau vu la nécessité absolue d'avoir des informations facilement accessibles sur les compétences des fonctionnaires du BIT.

Recommandation 2: Le comité recommande que le Bureau entame un processus formel de collecte de données sur le recensement des compétences pour tous les fonctionnaires du BIT afin que le pourcentage d'achèvement de 80 pour cent soit atteint bien avant la date cible du 31 décembre 2015.

Recommandation 3: Le comité recommande en outre que le Bureau envisage l'application d'une solution informatique intégrée pour le recensement des compétences (IRIS et les logiciels «Job Shop» et «Learning Management»), afin de faciliter la collecte initiale des données sur les compétences et leur mise à jour permanente.

12. Le comité a examiné le rapport d'audit interne du processus de recrutement ainsi que la réponse du Bureau aux recommandations énoncées dans ce rapport. Pour donner suite à une demande du comité, le Bureau a actualisé le rapport d'exécution qui comporte maintenant des précisions sur les points pour lesquels aucun accord n'avait été trouvé précédemment. Le comité a noté que, à l'issue de discussions entre le Département du développement des ressources humaines, le Chef auditeur interne et le Trésorier et contrôleur des finances, seule une recommandation n'avait toujours pas fait l'objet d'un

¹ Rapport de la Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'OIT pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

consensus. Le comité s'est déclaré satisfait de la mise en œuvre des recommandations par le Bureau.

13. Compte tenu de l'importance que revêtent la gestion et l'aptitude à diriger pour assurer une bonne gestion, le comité a noté avec satisfaction qu'un programme révisé de formation à l'encadrement avait été mis au point à titre expérimental en 2011.

Recommandation 4: Le comité recommande le maintien de l'appui apporté à ce programme et des ressources qui lui sont allouées.

14. Le comité a noté que le registre des risques indiqué dans le programme et budget pour 2012-13 comportait notamment les principaux risques liés au recrutement. Il a noté avec satisfaction que le Département du développement des ressources humaines avait mis en place des indicateurs clés pour mesurer l'efficacité du Système de recrutement, d'affectation et de placement du personnel (RAPS) comme recommandé par le Chef auditeur interne car cela était considéré comme une étape importante dans la gestion stratégique des ressources humaines.
15. Le Bureau devrait examiner de façon continue la stratégie des ressources humaines au vu de l'évolution de la situation et des défis à relever (par exemple, 17 pour cent du personnel émargeant au budget ordinaire doivent partir à la retraite dans les cinq prochaines années) tout en effectuant un contrôle par rapport aux sept indicateurs.

Audit interne

16. Le comité a examiné le rapport de 2010 du Chef auditeur interne et débattu de la suite donnée par le Bureau aux recommandations de ce dernier pour les exercices clôturés au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010. Il a été en outre informé à titre préliminaire du contenu proposé du rapport pour 2011.
17. Le comité a pris note de l'amélioration des taux de réponse des rapports d'exécution pour faire suite aux recommandations du Bureau, comme cela a été confirmé par le Chef auditeur interne, ainsi que de la transmission périodique au Directeur général de rapports de synthèse faisant le point sur la suite à donner, et il a jugé que le système de suivi fonctionnait mieux. Le comité a estimé que la qualité des réponses reçues dans les délais reflétait l'engagement pris par le Bureau d'atteindre les cibles fixées dans le programme et budget pour la mise en œuvre. Il a cependant noté que, pour certaines recommandations, les taux de réponse n'étaient toujours pas satisfaisants et qu'il était essentiel de continuer à les améliorer.

Recommandation 5: Afin de continuer d'améliorer la qualité et la rapidité de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne, le comité recommande une certification en bonne et due forme du rapport d'exécution par le directeur exécutif ou le directeur régional de l'unité ayant fait l'objet de l'audit.

18. Le comité a relevé que, se fondant sur l'une de ses recommandations précédentes, le Chef auditeur interne formulait maintenant des observations formelles sur la réponse du Bureau figurant dans les rapports d'exécution. Ces observations et la suite ultérieure donnée par le Bureau étaient considérées par le comité comme une nouvelle amélioration apportée à la procédure d'audit.
19. Le comité a pris note des cibles indiquées dans le programme et budget pour 2012-13 pour mener à bien la mise en œuvre des recommandations (six mois pour des recommandations ayant un degré de priorité élevé et douze mois pour des recommandations moyennement ou faiblement prioritaires); il a aussi noté les niveaux actuellement atteints pour chacune de ces cibles.

Recommandation 6: Le comité recommande que le Bureau envisage de raccourcir le délai prévu pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit dès que le niveau de conformité sera plus élevé.

20. Le comité a examiné le plan de travail révisé pour l'audit interne de 2010-11 axé sur les risques, approuvé par le Directeur général, et a reçu la confirmation du Chef auditeur interne que ce plan avait été exécuté dans son intégralité. Il a été informé que le Chef auditeur interne avait reçu les fonds supplémentaires demandés en 2011 pour financer les dépenses liées aux maladies de longue durée.
21. Le comité a examiné le plan d'audit approuvé pour 2012-13 axé sur les risques et le budget de l'audit interne figurant dans le programme et budget pour 2012-13. Il a reçu l'assurance du Chef auditeur interne que, sauf événements imprévus, les ressources indiquées dans le budget approuvé pour 2012-13 devraient être suffisantes pour que l'audit ait la portée prévue.
22. Le comité a noté que le Chef auditeur interne avait entamé des audits de suivi et les avait intégrés au plan d'audit pour 2012-13. Ces rapports d'audit de suivi seraient soumis au Directeur général et au Comité consultatif de contrôle indépendant. Le comité s'est félicité de cette initiative.

Vérification extérieure des comptes

23. Au cours de l'examen du plan de la vérification extérieure des comptes pour 2011, le comité s'est dit satisfait de la bonne coordination et de l'efficacité des relations de travail entre la Commissaire aux comptes et le Chef auditeur interne, et a noté que la Commissaire aux comptes n'avait rien relevé de significatif dans son examen des rapports d'audit interne qui puisse accroître le risque d'inexactitudes importantes dans les états financiers.
24. Le comité s'est également dit satisfait de la portée du plan de la vérification extérieure des comptes pour 2011. Conformément à la demande des membres du Conseil d'administration, un extrait du plan de la vérification extérieure des comptes pour 2011 est annexé au présent rapport pour faire en sorte que le Conseil d'administration soit au courant des activités et priorités prévues dans la vérification extérieure des comptes.
25. La Commissaire aux comptes a présenté au comité son rapport détaillé et ses recommandations concernant les ressources humaines, la formation, l'audit interne et les mesures de la performance. Le comité a étudié ces recommandations et les réponses du Bureau avec les unités concernées.
26. Le comité a appuyé pleinement les observations faites par la Commissaire aux comptes sur la gestion de la performance. Il a noté avec satisfaction les progrès faits par le Bureau pour améliorer l'identification des résultats. Il a été informé de la complexité de l'identification des critères de mesure et du contrôle des résultats car les projets sont établis sur la base du travail et de l'engagement de nombreux groupes différents au sein du BIT, tandis que les résultats sont mesurés au niveau national. Dans la plupart des cas, le personnel d'appui et les experts se trouvent au siège, le personnel de la coopération technique est sur le terrain et les bureaux régionaux coordonnent le travail et notent les résultats. Le comité s'est félicité de l'organisation de séances de travail qui réunissent toutes les parties pour recueillir leur adhésion et leur engagement.
27. Le comité a noté avec satisfaction les modifications apportées à la communication des résultats, comme il ressort du rapport sur l'exécution du programme pour 2010-11, et a noté que de nouvelles améliorations avaient été apportées au programme et budget pour 2012-13.

28. Lors de ses deux réunions, le comité a reçu des rapports du Bureau sur la suite donnée aux recommandations de la Commissaire aux comptes pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2010. Il s'est dit satisfait des progrès faits dans la mise en œuvre des recommandations.
29. En ce qui concerne le rapport de la Commissaire aux comptes, le comité a souscrit en particulier à la recommandation formulée par Price Waterhouse Coopers dans son rapport sur le CCCI. Price Waterhouse Coopers recommande qu'une troisième réunion ait lieu chaque année avant la session de juin du Conseil d'administration, au cours de laquelle les états financiers et le rapport de la Commissaire aux comptes pour l'année précédente pourraient être examinés. Le comité a estimé qu'il était utile pour lui d'entreprendre cet examen avant de soumettre les documents au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail.

***Suite donnée au rapport de la Commission
du programme, du budget et de l'administration
du Conseil d'administration (mars 2011) ²***

Recommandation 1. Le comité recommande vivement la nomination d'un responsable unique pour IRIS, chargé de superviser les activités fonctionnelles, techniques et les activités d'appui, et d'employer une méthode type pour la gestion des projets afin de réduire les risques liés au déploiement plus poussé d'IRIS dans les bureaux extérieurs.

30. Le comité a été informé que les équipes d'IRIS chargées de la supervision des activités fonctionnelles, techniques et des activités d'appui sont placées maintenant sous l'autorité d'une seule personne au sein d'ITCOM. Il a été aussi informé par ITCOM de la création d'un Bureau de gestion de projet et de la nomination de son chef, en décembre 2011.
31. Le Bureau de gestion de projet est notamment chargé du déploiement d'IRIS sur le terrain en employant une méthode type pour la gestion des projets adaptée aux enseignements tirés des mises en service antérieures dans des bureaux extérieurs.

Recommandation 2. Le comité a approuvé sans réserve les investissements proposés dans les infrastructures présentés comme le «scénario de la transformation» dans l'étude, qui étaient essentiels pour que le Bureau puisse fournir ses services. Ce point revêtait une importance particulière pour le partage des connaissances, la planification de la continuité des opérations et le déploiement d'IRIS. Le comité recommande donc au Conseil d'administration d'examiner favorablement les investissements proposés dans les infrastructures informatiques.

32. Le comité a été informé par ITCOM de l'état d'avancement du programme approuvé par le Conseil d'administration en mars 2011 pour appliquer le «scénario de la transformation» exposé dans l'étude.
33. Le comité a été informé que les investissements prévus dans l'informatique assureraient une connectivité suffisante pour satisfaire, notamment, aux exigences du plan actuel de déploiement d'IRIS sur le terrain.
34. Les progrès accomplis à ce jour concernant les activités relatives à la mise en œuvre, qu'il s'agisse des infrastructures informatiques ou de la sécurité, ont été salués par le comité.

Recommandation 3. Le Bureau devrait agir de toute urgence pour achever la sélection et le recrutement de personnes occupant des postes d'encadrement clés comme celui de chef du Bureau de l'informatique et des communications.

² Document GB.310/PFA/5/3.

35. Le comité a été informé par le Département du développement des ressources humaines que les deux postes clés ci-après ont été pourvus:

- a) le chef du Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM) a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2011; et
- b) le Chef auditeur interne a été nommé le 1^{er} décembre 2011.

Recommandation 4. Le Bureau devrait recenser et faire connaître les risques liés au fait que des postes clés ne sont pas pourvus et les mesures prises pour les réduire. Les fonctionnaires occupant des postes clés sont définis comme étant ceux qui sont indispensables pour la mise en œuvre de projets stratégiques et le personnel spécialisé exerçant des fonctions essentielles.

36. Le comité a été informé par le Département du développement des ressources humaines de l'activité, actuellement en cours, qui consiste à analyser et à faire connaître les principaux risques liés au fait que des postes clés restent vacants, en faisant référence à leurs groupes fonctionnels, par exemple des directeurs de pays sur le terrain ou des postes d'encadrement au siège, etc. Des mesures ont été prises pour réduire les risques recensés pour chaque groupe fonctionnel de façon systématique. Un projet de planification des effectifs avait été entrepris par le Département du développement des ressources humaines, auquel était associée l'équipe de direction. Le projet débouchera sur la mise en œuvre des recommandations que la Commissaire aux comptes formulera dans son rapport de juin 2012 sur la planification des effectifs. Le comité donnera suite à cette question au cours de sa session de septembre 2012.

Recommandation 5. Le comité a recommandé que le Bureau explique clairement aux utilisateurs des états financiers en quoi les opérations de trésorerie et les opérations hors caisse (par exemple, les recettes non réalisées) avaient une incidence sur l'excédent qui est déterminé conformément aux IPSAS et au Règlement financier. Les utilisateurs des états financiers de l'OIT devraient en outre savoir que l'estimation de la juste valeur pour certains actifs (terrains et bâtiments, investissements, etc.) ne devrait pas être considérée comme un moyen à long terme d'équilibrer les engagements non capitalisés au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

37. Le comité a soutenu les plans du Bureau visant à poursuivre la pratique, introduite en 2010, consistant à tenir des séances d'information sur les états financiers avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour discussion. A l'occasion de ces séances, des informations ont été communiquées sur l'évaluation des actifs et, en particulier, sur les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service et leur financement.

Recommandation 6: Le comité a recommandé aux directeurs régionaux et aux directeurs exécutifs de s'engager plus activement dans le suivi des recommandations de l'audit interne dans les régions ou secteurs.

38. Des copies d'une nouvelle directive IGDS définissant clairement les responsabilités des directeurs régionaux et des directeurs exécutifs dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne ont été remises au comité. Celui-ci a noté une nette amélioration dans la clarté et la ponctualité des réponses ainsi que dans la motivation de toutes les parties concernées, en estimant toutefois que d'autres améliorations s'imposaient, surtout en ce qui concerne le respect des délais de mise en œuvre des recommandations.

Recommandation 7. Le comité a recommandé qu'un rapport de synthèse faisant le point sur la suite à donner aux rapports d'audit interne soit transmis périodiquement au Directeur général qui les communiquera à l'équipe de direction. Il est en outre suggéré que des observations communes formulées dans le cadre de l'audit puissent

être examinées utilement par l'équipe de direction pour sensibiliser davantage les membres de l'équipe à cette question.

39. Le comité a été informé que, depuis mars 2011, des rapports de situation trimestriels sommaires sont communiqués au Directeur général.
40. Le comité a noté que des discussions sont en cours entre le Chef auditeur interne et le trésorier concernant l'utilisation d'un logiciel (Teammate) qui servirait à améliorer le partage d'informations sur les recommandations récurrentes avec l'équipe de direction et a demandé au Bureau de soumettre un rapport de situation lors de sa session de septembre 2012.

Recommandation 8. Le comité a recommandé que le Chef auditeur interne procède à l'évaluation annuelle des risques avant la fin de l'année, ce qui permettrait aux activités d'audit résultant de cette évaluation d'être approuvées et prêtes à être exécutées en janvier de l'année suivante.

41. Le Chef auditeur interne a informé le comité des procédures révisées de planification du travail. Le comité s'est déclaré très satisfait de la rigueur de la méthodologie d'évaluation des risques adoptée pour établir le plan de travail.
42. Le comité a également examiné le plan de travail pour 2012-13 approuvé par le Directeur général, établi à partir du financement approuvé pour l'exercice biennal, et il s'est déclaré satisfait de la portée de l'audit.

Recommandation 9. Le Bureau devrait préparer des plans clairs (organisation de projet, calendrier et ressources) en vue de l'élaboration d'un programme complet de formation destiné aux fonctionnaires du siège et au personnel d'appui sur le terrain portant sur la responsabilisation et des questions administratives pour tenir compte des préoccupations exprimées par le Chef auditeur interne.

43. La directrice du Département du développement des ressources humaines a organisé à l'intention du comité une séance d'information ainsi qu'une démonstration concernant le programme d'apprentissage en ligne centré sur la gouvernance interne et la responsabilisation, qui sera mis à l'essai dans le courant du premier semestre de 2012. L'objectif de ce programme est de fournir aux fonctionnaires les connaissances requises pour bien intégrer l'obligation implicite de répondre des décisions qu'ils prennent lorsqu'ils s'acquittent des responsabilités qui leur incombent dans le cadre des activités du Bureau. Cette formation s'appuyait sur des programmes renforcés de formation sur les procédures administratives.
44. Le comité a partagé la satisfaction du Chef auditeur interne au sujet de l'orientation donnée à la formation à l'exercice de responsabilités et des progrès réalisés en la matière.

Recommandation 10. Le comité recommande qu'il soit formellement rappelé aux chefs de service qu'il leur incombe tout particulièrement de veiller à ce qu'un plan de continuité des opérations soit établi, documenté et mis à l'essai.

45. Le comité a été informé par la directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration (par intérim) que, par suite du transfert de responsabilités de HRD à SERVSEC, le statut du plan de continuité des opérations du siège (BCP) était en cours d'évaluation en vue de compléter, d'actualiser et de terminer les mises à l'essai précédemment entreprises. A ce propos, les chefs de service recevront dans le courant du premier semestre de 2012 un rappel officiel définissant leurs responsabilités qui constituera un élément essentiel pour garantir l'efficacité du plan de continuité des opérations.
46. Ce plan continue à faire problème dans les bureaux extérieurs, comme en témoignent les rapports récents du Chef auditeur interne. Le comité espère que le Bureau donnera des informations plus complètes sur le traitement de cette question lors de sa prochaine réunion.

47. Le comité a posé des questions au Bureau sur les risques encourus et a reçu des informations sur les mesures prises pour atténuer les risques principaux.
48. Le comité s'est entretenu avec le Bureau sur la manière dont sont surveillés les risques liés aux revenus, inscrits dans le registre des risques figurant dans le programme et budget 2012-13 et sur les mesures prises pour y faire face. Le comité a constaté avec satisfaction la bonne gestion de ces risques.

Questions générales

49. En septembre 2011, une séance d'information a été organisée avec les représentants du Conseil d'administration pour faire connaître le travail du comité.
50. Le comité a décidé de tenir sa prochaine réunion du 26 au 28 septembre 2012. L'ordre du jour de cette réunion comportera notamment les points suivants:
- suite donnée au rapport du comité (mars 2012);
 - examen du plan de continuité des opérations;
 - états financiers et rapport du Commissaire aux comptes pour 2011;
 - suite donnée par le Bureau au rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers pour 2011;
 - suite donnée par le Bureau au rapport du Chef auditeur interne pour 2011;
 - le point sur le plan de l'audit interne pour 2012-13;
 - plan de la vérification extérieure des comptes pour 2012.
51. Le comité a exprimé ses remerciements au Directeur général et au personnel du Bureau pour leur assistance et pour les exposés complets, détaillés et transparents sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Genève, le 25 janvier 2012

(Signé) M. D. Chamay
Président

Annexe II

Extrait du plan d'audit externe pour 2011

...

Objectifs de l'audit

Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers de l'Organisation. Nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux instruments d'autorisation importants et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons eu connaissance de toutes les «autres questions» qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.

L'audit annuel a pour objectif de formuler une opinion indépendante sur la question de savoir si:

- les états financiers consolidés ont été fidèlement présentés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies;
- ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
- les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Dans le cadre de cet audit annuel, nous effectuerons également un audit de la performance, dont l'objectif est exposé dans la section intitulée «Autre services».

...

Responsabilités en matière d'information financière

Direction

La direction est responsable de toutes les activités courantes du Bureau. Elle est donc chargée, entre autres choses, d'établir les états financiers consolidés selon les Normes comptables pour le système des Nations Unies, et assume à ce titre des responsabilités liées au contrôle interne, notamment: concevoir et tenir les livres comptables, choisir les méthodes comptables et les appliquer, assurer la protection des actifs, se conformer aux autorisations des organes délibérants et aux autres autorisations, et enfin prévenir et déceler les erreurs et les actes de fraude. Il appartient à la direction d'établir un environnement de contrôle et de tenir à jour des politiques et des procédures pour concourir au but recherché, à savoir assurer la conduite ordonnée et efficace des opérations de l'Organisation. Lorsqu'elle choisit les mécanismes de contrôle qu'elle va mettre en place pour prévenir et déceler les actes de fraude, la direction doit tenir compte des risques liés au fait que les états financiers consolidés peuvent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

La direction est également responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité de l'information rendue publique, comme les états financiers annuels consolidés. Lors de la préparation des états financiers consolidés, il lui incombe de faire preuve de sûreté de jugement en choisissant et en appliquant des méthodes comptables

conformément aux normes établies par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion.

Conseil d'administration

Il appartient au Conseil d'administration d'assurer le contrôle de la gestion des activités et des autres affaires de l'Organisation. Cela signifie notamment que le contrôle de la communication de l'information financière est placé sous sa responsabilité et qu'il visera les états financiers consolidés de l'Organisation avant de les soumettre pour adoption à la Conférence internationale du Travail. Ce faisant, le Conseil d'administration indiquera qu'il a exercé ses responsabilités et qu'il constate avec satisfaction que les états financiers consolidés sont adéquats.

Dans le cadre du contrôle de la gestion, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que l'Organisation conçoive, mette en œuvre et tienne à jour des mécanismes appropriés de contrôle interne pour ce qui est de la fiabilité de l'information financière, de l'efficacité et l'efficience des opérations et de la conformité aux autorisations pertinentes des organes délibérants et autres autorisations.

Commissaire aux comptes

Il incombe au Commissaire aux comptes de formuler une opinion sur les états financiers en se fondant sur un audit. Un audit est réalisé pour obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles qui pourraient être imputables à des actes de fraude ou à des erreurs.

En raison des limites inhérentes à l'audit, il y a un risque inévitable que certaines anomalies figurant dans les états financiers consolidés ne soient pas détectées (en particulier les anomalies intentionnelles dissimulées par collusion), et ce même si l'audit est planifié et réalisé correctement. Les procédures particulières que nous appliquons à l'égard de la fraude et des erreurs sont décrites dans la section sur la fraude et l'erreur.

L'audit consiste à:

- acquérir une compréhension de l'Organisation et de son environnement, y compris de son contrôle interne, pour planifier l'audit et évaluer dans quelle mesure les états financiers consolidés risquent de contenir des anomalies qui, prises individuellement ou collectivement, pourraient être significatives pour l'ensemble des états financiers consolidés;
- examiner, au moyen de sondages, les éléments probants qui étayent les montants et autres données figurant dans les états financiers consolidés;
- évaluer les principes comptables utilisés et leur application;
- évaluer les estimations importantes faites par la direction.

Dès lors qu'il fonde son évaluation des risques sur l'hypothèse d'un fonctionnement efficace des contrôles, le Commissaire aux comptes obtiendra des éléments probants suffisants et appropriés en vérifiant les contrôles par sondages pour étayer son évaluation. En revanche, l'examen du contrôle interne effectué par le Commissaire aux comptes n'aura pas une étendue suffisante pour lui permettre d'exprimer une opinion sur l'efficacité ou l'efficience des contrôles de l'Organisation.

En outre, conformément aux dispositions du Règlement financier, nous formulerons une opinion sur la question de savoir si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit étaient, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux instruments d'autorisation spécifiés. Nous avons également l'obligation en vertu du

Règlement financier d'appeler l'attention du Conseil d'administration sur toutes «autres questions» que nous jugeons importantes.

L'audit des états financiers consolidés ne dégage pas de leurs responsabilités les membres de la direction ni les personnes chargées de la gouvernance et du contrôle.

Notre stratégie d'audit

Aperçu

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit. Au moment de la planification, nous avons acquis une compréhension approfondie de l'Organisation internationale du Travail et de son environnement, des risques auxquels l'Organisation fait face, de sa façon de les gérer et de son environnement de contrôle général. Cette compréhension repose principalement sur des entretiens avec la haute direction et sur les connaissances et données d'expérience que nous avons pu accumuler, aux cours des audits, au sujet de l'OIT et de son environnement, notamment de son contrôle interne. Nous avons acquis cette compréhension pour pouvoir planifier notre audit et aussi déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.

Domaines d'audit importants

Notre audit est axé sur les risques. Cela signifie que nous concentrons notre travail dans des domaines dans lesquels il existe un risque plus élevé d'anomalies significatives ou de non-respect des instruments d'autorisation importants, compte tenu de notre connaissance de l'Organisation et de son environnement, y compris de son contrôle interne.

Risques d'entreprise, risques d'audit et incidences sur l'audit

Les risques d'entreprise résultent de conditions, d'événements, de circonstances, de mesures ou de l'absence de mesures qui sont susceptibles de compromettre la capacité de l'Organisation de réaliser ses objectifs et de mener à bien ses stratégies. Un risque d'entreprise a une portée plus large qu'un risque d'audit, qui désigne le risque d'anomalies significatives dans les états financiers. De nombreux risques d'entreprise finissent par avoir des conséquences financières et, partant, un effet sur les états financiers.

Lors de la planification de l'audit des états financiers consolidés pour 2011, nous avons examiné le registre des risques pour 2012-13 proposé dans le programme et budget, ainsi que le Plan d'audit révisé pour 2011 du Bureau de l'audit interne et du contrôle, qui comporte une évaluation des risques mise à jour pour 2011. Nous avons recensé certains risques d'entreprise qui pourraient donner lieu à des anomalies significatives dans les états financiers consolidés et qui par conséquent auraient des incidences importantes sur l'audit. Nous avons également recensé des risques d'audit importants liés aux IPSAS, à la rénovation du bâtiment du siège, au déploiement d'IRIS dans le bureau régional de Beyrouth, aux estimations de la direction et au non-respect des procédures en matière d'achat.

...

Principales questions à examiner à ce stade

Mise en œuvre progressive des IPSAS et présentation fidèle des états financiers.
Les états financiers de l'Organisation devront continuer d'être conformes aux Normes comptables pour le système des Nations Unies, comme cela est prévu par lesdites normes,

tout au long de la mise en œuvre progressive des IPSAS. Le choix des normes IPSAS à adopter doit être coordonné, de façon à garantir que l'OIT continue de présenter une image fidèle de sa situation et de ses résultats financiers consolidés. Nous procéderons à l'examen de la présentation fidèle des états financiers consolidés et nous ferons part de nos éventuelles préoccupations à la direction (par exemple au cas où, à la suite de l'adoption d'une norme, un état de la situation financière n'est pas équilibré et ne donne pas une image fidèle de l'actif et du passif).

Choix des méthodes comptables. Il incombe à l'Organisation de choisir définitivement ses méthodes comptables au regard des normes IPSAS qu'elle a adoptées en 2011. Ces choix sont consignés dans des notes de synthèse établies par le Bureau. Ces notes de synthèse ont été reçues et sont actuellement à l'examen. Nous adressons nos observations à la direction afin de garantir le respect des différentes normes adoptées en 2011.

Modification des normes internationales. Au cours de cette période de transition, l'Organisation devra suivre les modifications apportées aux normes internationales et examiner les conséquences que cela pourrait avoir sur les plans établis, les décisions prises et les normes IPSAS qui ont déjà été mises en œuvre.

Systèmes informatiques. L'Organisation met également en évidence les informations complémentaires dont elle a besoin pour se conformer aux normes IPSAS et qui nécessitent parfois d'adapter le système informatique intégré. Ces ajustements peuvent être mineurs ou au contraire importants dans certains cas. Nous continuerons de suivre les effets de la mise en œuvre des IPSAS sur les systèmes informatiques.

...

Confiance dans les contrôles internes

Nous avons évalué l'environnement global de contrôle ainsi que les activités de contrôle présentant un intérêt pour l'audit de l'Organisation internationale du Travail et nous continuerons nos efforts pour adopter une stratégie d'audit fondée sur la confiance dans les contrôles en ce qui concerne les traitements des fonctionnaires du siège.

Nous assurerons un suivi des principales recommandations encore en suspens qui ont été formulées au cours de l'audit consacré aux contrôles généraux des technologies de l'information d'IRIS en 2008-09.

Nous poursuivrons également notre travail consistant à examiner les contrôles sur les applications concernant les traitements des fonctionnaires du siège en 2011.

...

Fraude et erreur

Lors de la planification et de la conduite de l'audit, nous considérons qu'il est possible que des actes de fraude ou des erreurs, suffisamment appréciables, puissent avoir une incidence sur notre opinion concernant les états financiers consolidés. En conséquence, nous faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit, conscients qu'une anomalie significative due à un acte de fraude est possible.

Afin de nous acquitter des responsabilités qui sont les nôtres en matière de fraude, nous prévoyons d'appliquer les procédures suivantes:

- demander aux membres de la direction, au Bureau de l'audit interne et du contrôle et à d'autres organes s'ils ont connaissance de cas de fraude, avérés ou présumés, ainsi que des renseignements sur le processus d'évaluation des risques de fraude et sur la façon dont ces risques sont gérés;

- prendre des renseignements sur les éventuelles questions soumises au Comité consultatif de contrôle indépendant concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou l'audit;
- appliquer des procédures analytiques, axées principalement sur les recettes, et examiner les relations inhabituelles ou inattendues mises en évidence lors de l'exécution de ces procédures au cours de la planification de l'audit;
- introduire un élément d'imprévisibilité dans le choix de la nature, du calendrier et de l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre tous les ans;
- identifier et évaluer les risques de fraude spécifiques sur la base des informations recueillies, et mettre au point des procédures d'audit appropriées pour faire face aux risques recensés;
- appliquer les procédures complémentaires requises pour parer au risque de contournement des contrôles par la direction, notamment:
 - en examinant les écritures de journal et d'autres ajustements pour rechercher des preuves d'anomalies importantes résultant d'un acte de fraude;
 - en passant en revue les estimations comptables pour relever le cas échéant des partis pris susceptibles d'aboutir à des anomalies significatives dues à des actes de fraude, y compris en examinant rétrospectivement les estimations comptables importantes du précédent exercice;
 - en évaluant la justification au regard des activités de l'Organisation des opérations importantes et inhabituelles.

...

Autres services

...

En 2011, nous prévoyons d'effectuer un audit de la performance dans le domaine des ressources humaines. Notre examen portera essentiellement sur les principaux domaines du processus de planification des effectifs, y compris la planification de la relève. Plus précisément, nous nous pencherons sur la question de savoir si l'OIT a recensé ses besoins de personnel, actuels et futurs, et si elle a évalué les déséquilibres. Nous vérifieront également si l'OIT a prévu des stratégies ou des plans pour remédier aux déséquilibres au niveau des postes clés.

Nous assurerons également le suivi des recommandations du précédent exercice qui concernent notre audit de la performance.

Les thèmes envisagés pour les années à venir sont notamment la poursuite de nos travaux relatifs à la mesure de la performance et aux technologies de l'information ou d'autres domaines importants pour l'Organisation.

...